



**PROCES VERBAL  
DE SEANCE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024**

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière le Jeudi 21 Novembre 2024 Salle Polyvalente Haut sous la Présidence de Madame Sylvia DUHAMEL, Maire, afin d'y tenir une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée le 14 Novembre 2024.

La majorité des membres en exercice a procédé, conformément à l'Article L 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

En outre, il a été décidé d'y adjoindre, en qualité d'auxiliaire pris en dehors de l'Assemblée, Monsieur GUILMAIN Benoit, qui assistera à la séance sans qu'il puisse, toutefois, prendre part aux délibérations.

Madame le Maire : Afin de me permettre d'ouvrir la séance, nous allons tout d'abord procéder à la désignation de notre secrétaire de séance, Monsieur DELCOURT Benjamin qui aura la charge de faire l'appel nominal et de vérifier le quorum.

**PRESIDENCE** : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Etaient présents** : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, Mme CARRE Danyla, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. JEZEK Christophe, Mme Cathy DEVELAY, M. GOSTIAUX Philippe, M. MUSY Frédéric

**Conseillers ayant donné procuration** :

M. BROGNIET Patrick procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

M. LEGRAND Francis procuration M. DRUESNE Patrick

Mme GILBERT Stéphanie procuration M. DELCOURT Benjamin

M. BIGAILLON Laurent procuration M. LEMAIRE Pascal

Mme BELABDLI Angélique procuration Mme CARRE Danyla

Mme PAGLIA Sylvie procuration Mme DUPUIS Michèle

M. Slimane GUIDEZ – EL HILAL procuration Mme LUDOVISI Brigitte

M. LECLERCQ Jacques procuration M. RICHEZ Régis

**Absent excusé** : M. Julien BECOURT

**Absente** : Mme Anne DYTRYCH

**Mme le Maire** : Le quorum est atteint, merci. On notera quand même la belle preuve de confiance de Monsieur LECLERCQ en donnant sa procuration à la majorité.

J'ouvre officiellement la séance du Conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour :

## ADMINISTRATION GENERALE

### **1°) Election d'un Adjoint au Maire de la Ville de Bruay sur l'Escaut. Attribution d'un poste vacant.**

**Mme le Maire :** Nous avons reçu la démission de Monsieur Patrick DECROIX qui ne désire plus être Elu pour des raisons personnelles et Professionnelles.  
Cette démission a été envoyée et acceptée par M. le Sous-Préfet, par arrêté préfectoral en date du 07 novembre 2024.

Je vous lis la lettre adressée au Sous-Préfet :

« Par la présente je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions d'Adjoint au Maire et d'Elu au Conseil Municipal de la Commune de Bruay sur l'Escaut. Cette décision a été mûrement réfléchi et motivée pour des raisons personnelles et professionnelles, ne pouvant plus assurer mes fonctions à la suite de ma montée en compétence trop importante dans mon poste d'administrateur de ma Société. Conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous adresse cette démission qui deviendra effective à compter de votre acceptation ou à défaut un mois après l'envoi d'une seconde lettre recommandée si aucune réponse n'est reçue. Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal ainsi que Madame le Maire pour la confiance accordée durant l'exercice de mes fonctions. Je suis honoré d'avoir pu contribuer à la vie de notre commune et de ces habitants. Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et pour faciliter la transition des responsabilités. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet,... »

Il m'avait fait un petit mot également :

« Voici en copie ma demande de démission pour mon poste d'Adjoint au Maire au Conseil Municipal. Cette décision a été réfléchi et je ne serai pas présent au bureau d'Adjoints. Je pars serein pour moi, merci pour toutes les années passées à vos côtés et à toute l'équipe municipale. Mes responsabilités professionnelles m'obligent aujourd'hui à prendre cette décision. Je ne pourrai plus assumer mon poste et être présent avec vous. Je préfère remettre ma place à quelqu'un d'autre. Encore une fois merci et bien évidemment je resterai en contact avec vous tous. »

Je suppose ceux de la majorité, forcément.... Je ne pense pas qu'il regrettera Monsieur MUSY !! Cela m'étonnerait...

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire et afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir un nouveau poste d'adjoint, au rang n°9 dans l'ordre du tableau,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Je vous propose de procéder à son remplacement par M. Sylvain WALCZAK.  
Y a-t-il d'autres candidatures ?

Pas d'autres candidatures donc on va pouvoir procéder au vote

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 28 Mai 2020,

Vu la délibération en date du 28 Mai 2020 créant 9 postes d'adjoints,

Vu l'arrêté municipal modifié du 27 Mai 2021 portant délégation de fonctions à Monsieur DECROIX Patrick, Sixième Adjoint au Maire, chargé de la Culture, Fêtes, Vie Associative, Vie des quartiers,

Vu l'Arrêté Municipal en date du 12 Novembre 2024 rapportant la délégation de fonctions de 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir un nouveau poste d'adjoint au rang n°9 dans l'ordre du tableau,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue, aux termes de l'Article L 2122-7-2 du CGCT disposant que « en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L 2122-7 relatives à l'élection du Maire ».

Considérant la candidature de Monsieur Sylvain WALCZAK au poste d'Adjoint au 9ème rang,

Il est demandé aux membres de l'Assemblée de procéder au vote à bulletin secret afin de :

- Décider que Monsieur Sylvain WALCZAK occupera, dans l'ordre du Tableau, le 9ème rang.
- Procéder à la désignation de Monsieur Sylvain WALCZAK, Adjoint(e) au scrutin secret à la majorité absolue.

Pour la constitution du bureau électoral, il sera composé d'un président, je vous propose Philippe Gostiaux, vous êtes le plus âgé ce soir, et des 2 assesseurs, les deux plus jeunes, Benjamin DELCOURT et Nathalie CANIAU. Cela vous convient-il ?

Valérie va déposer sur table le bulletin et l'enveloppe. Valérie et Sylvain passeront ensuite avec l'urne pour que vous puissiez y déposer votre enveloppe et apposer votre signature sur la liste d'émargement.

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers appelés à voter : 33
- Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 2
  
- « POUR » : 29
- « NULS » : 2
- « Bulletins blancs » : 0

Après le vote des membres de l'Assemblée à bulletin secret, Monsieur Sylvain WALCZAK est désigné(e) Adjoint au Maire au 9ème rang par 29 voix Pour et 2 bulletins nuls.

Nous allons procéder à la remise de l'écharpe.

**2°) Modification du tableau d'attribution des Indemnités des Elus**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 11 du 4 juin 2020 fixant le tableau d'attribution des indemnités des élus,

Vu la délibération n° 69 du 8 décembre 2020 modifiant le tableau d'attribution des indemnités des élus,

Vu la démission d'un adjoint et le remplacement de ce dernier,

**PROPOSE**

- de modifier le tableau d'attribution des indemnités des élus à compter du 21 novembre 2024.

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées  
aux membres de l'assemblée délibérante  
à compter du 21 Novembre 2024**

FONCTION	NOM - PRENOM	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
Maire	DUHAMEL Sylvia	62.00 %
1 <sup>er</sup> Adjoint	LEMAIRE Pascal	23.83 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint	CARRE Danyla	23.83 %
3 <sup>ème</sup> Adjoint	BROGNIET Patrick	23.83 %
4 <sup>ème</sup> Adjoint	LUDOVISI Brigitte	23.83 %
5 <sup>ème</sup> Adjoint	LEGRAND Francis	23.83 %
6 <sup>ème</sup> Adjoint	GILBERT Stéphanie	23.83 %
7 <sup>ème</sup> Adjoint	DRUESNE Patrick	23.83 %
8 <sup>ème</sup> Adjoint	DUPUIS Michèle	23.83 %
9 <sup>ème</sup> Adjoint	WALCZAK Sylvain	23.83 %
Conseiller délégué	MENDOLA Nunziata	4.50 %
Conseiller délégué	AULOTTE Jean-Luc	4.50 %
Conseiller délégué	LEROUX Christiane	4.50 %
Conseiller délégué	GUIDEZ-EL HILAL Slimane	4.50 %
Conseiller délégué	LEROY Véronique	4.50 %
Conseiller délégué	RICHEZ Régis	4.50 %

**UNANIMITE**

La séance est levée, bonne soirée et à bientôt

**QUESTIONS DIVERSES**

(Conformément à l'article 22 du Règlement Intérieur)

Le Secrétaire de Séance,